

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Limeux s'est réuni à la Mairie de Limeux, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/11/2024.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : BEUGIN-FLEURANT Bastien, FAILLOT Benoit, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Excusé(s) : Mmes : DELAGE Elodie, KUBLER Sylvia

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de BOURGES
Le : 28/11/2024
Et
Publication ou notification sur le
site internet de la mairie :
<http://limeux-berry.fr>

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREL Angélique



22-2024 – CONVENTION FOURRIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention avec la SBPA pour le service de la fourrière des chiens errants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de reconduire cette convention soit :

- 1€ par 168 habitants : 168.00€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2024

Le Maire
Julien YVON



Secrétaire de séance
Mme MOREL Angélique

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/11/2024

Accusé de réception en préfecture
018-211801287-20241125-22-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/11/2024